

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/MB

OBJET

**Dispositif Aquapass :
partenariat tarifaire pour
l'accès à la Piscine des
Rougeaux des
communes de Cannes
Ecluse, Noisy
Rudignon, La Grande
Paroisse, Saint-
Germain-Laval, La
Brosse Montceaux,
Esmans, Salins,
Valence-en-Brie,
Barbey, Montmachoux,
La Tombe, Laval-en-
Brie, Courcelles-en-
Bassée, Chatenay-sur-
Seine**

DATE

D'AFFICHAGE

22 mars 2024

NOMBRE DE

CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

28

votants

35

N° D_46_2024 (Service des Sports et de la Vie Associative)

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 mars à 20 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 11 mars deux mil vingt-quatre et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, M. BELEK, M. ESPARRAGA, Adjoints au Maire, Mme CAMACHO, M. FELLAH, Mme GAGÉ, Mme IN, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MALONGA, M. MEBARKI, M. MONIER, Mme SAINTE ROSE, Mme SONI MAZOUZI, M. POUVESLE, M. ALBOUY, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme PINTO JANEIRO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme IVAKHOFF représentée par M. ESPARRAGA, Mme ADANUR représentée par M. BELEK, M. DOURET représenté par M. ASFAUX, Mme MEUNIER représentée par Mme CHOISY, M. ANKAOUA représenté par M. JEGO, M. LOMBARD représenté par M. CHERON, Mme ZAIDI représentée par M. DEYDIER.

Secrétaire de séance : M. STUTZ

~~~~~

La ville propose le dispositif Aquapass aux communes volontaires.

Une convention est établie pour une durée d'un an renouvelable avec les communes, permettant ainsi de faire bénéficier leurs administrés de l'accès à l'équipement nautique, au même tarif que les Monterelais.

Les communes de Cannes-Ecluse, Noisy Rudignon, La Grande Paroisse, Saint-Germain-Laval, La Brosse Montceaux, Esmans, Salins, Valence-en-Brie, Barbey, Montmachoux, La Tombe, Laval-en-Brie, Courcelles-en-Bassée souhaitent à nouveau bénéficier du dispositif Aquapass pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 jusqu'au 30 juin 2025.

La commune de Chatenay-sur-Seine a également manifesté le souhait de pouvoir bénéficier de ce dispositif à compter de cette année.

Pendant toute la durée de la convention, la ville de Montereau facturera aux communes la différence de prix par habitant, entre le tarif Monterelais et le tarif extérieur pour l'accès à la Piscine des Rougeaux, sur la base des entrées effectivement comptabilisées.

Vu l'avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission en date du 11 mars 2024.

Vu l'avis favorable de la 2<sup>ème</sup> commission en date du 12 mars 2024.

.../...

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :**

✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat tarifaire avec les villes de :

- Cannes-Ecluse,
- Noisy Rudignon,
- La Grande Paroisse,
- Saint-Germain-Laval,
- La Brosse Montceaux,
- Esmans,
- Salins,
- Valence-en-Brie,
- Barbey,
- Montmachoux,
- La Tombe,
- Laval-en-Brie,
- Courcelles-en-Bassée,
- Chatenay-sur-Seine.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,



James CHÉRON